Inscription saison 2025/2026 - Feuille de renseignements

LICENCIÉ(E)

NOM Prénom :

Nationalité : Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de téléphone : Adresse mail :

RESPONSABLE(S) LÉGAL(AUX) - POUR LES MINEURS

NOM Prénom 1 : NOM Prénom 2 :

Tél portable 1 : Tél portable 2 :

Adresse mail 1 : Adresse mail 2 :

AUTORISATIONS

Je soussigné(e) :

- autorise le Club Nautique du Liancourtois et la FFN à publier, reproduire et représenter sur tous types de supports les photos ou vidéos de mon enfant ou de moi-même, prises à l'occasion de compétitions, entrainements ou autres activités organisées par le club sans avoir droit à compensation.

  Oui ☐ Non ☐

- accepte le règlement intérieur ci-après

  Oui ☐ Non ☐

- Mon enfant a lu, compris "les commandements du nageur" et les accepte :

  Oui ☐ Non ☐

- Autorise, en cas d'urgence, les responsables du CNDL (entraineurs et dirigeants) à faire pratiquer tous les soins médicaux nécessaires (y compris anesthésie générale) et à ressortir, après les soins, l'enfant nommé ci-dessus.

  Oui ☐ Non ☐

Eléments importants à nous communiquer (maladie, traitements médicaux, observations particulières, ...) :

Inscription saison 2025/2026 - Feuille de paiement

FEUILLE DE PAIEMENT

Joindre à ce dossier un paiement de (voir tableau ci-dessous en fonction du nombre d'inscription)
Composition du règlement : 1 paiement de pré-inscription de 50€ (si le test de niveau a été réalisé en juin), le coupon sport du département (si vous souhaitez l'utiliser) et un ou deux chèques du montant restant.

Prix/an Nageur	Nb Nageur(s)	Prix/an Famille
210	1	210
200	2	400
190	3	570
180	4	720

Chèque à libeller à l'ordre du CNDL.
Vous pouvez faire 3 chèques maximum par famille. Les autres chèques seront encaissés le 15 octobre et le 15 novembre. Le chèque de pré-inscription sera encaissé cet été et non remboursable.

Coupon sport à libeller à l'ordre du Club Nautique du Liancourtois.

Si vous avez besoin d'une facture, merci de cocher cette case ☐

Moyen de paiement	Numéro			Montant	
1er chèque bancaire					
2ème chèque bancaire					
3ème chèque bancaire					
Coupon sport					
Chèque(s) ANCV					
Espèces					

Date : _____ Signature : _____

Inscription saison 2025/2026 - Commandements du nageur

1) Avant de partir à l'entrainement : je vérifie le contenu de mon sac de piscine qui doit contenir au minimum : un maillot de bain, une paire de lunettes, un bonnet, une gourde d'eau, un gel douche et éventuellement une paire de claquettes.
2) J'arrive 10 à 15 minutes avant le début de la séance dans le hall d'entrée de la piscine. Je patiente dans le calme en attendant d'avoir l'autorisation d'accéder aux vestiaires. Je respecte les règles de politesse et de savoir vivre en collectivité. (Bonjour, merci, j'essuie mes pieds sur le tapis….)
3) Je me déchausse avant d'entrer dans les vestiaires et je range correctement mes chaussures sous le banc pour ne pas gêner le passage dans le couloir.
4) Je me change dans les vestiaires et range mes vêtements sur les porte-manteaux.
5) Je fais attention aux plus petits que moi (s'il y en a), je les aide si nécessaire (je n'oublie pas qu'un jour j'ai été à leur place et que la première année c'est toujours impressionnant)
6) Si je vois un problème ou une situation anormale je vais immédiatement chercher l'entraineur ou un adulte pour lui faire part du problème.
7) Je ne traine pas dans les vestiaires, 5 minutes me suffisent pour me changer. Je passe par les toilettes et la douche avant d'accéder aux bassins.
8) J'arrive à l'heure et en tenue au bassin : maillot de bain, chaussures de piscine (modèle autorisé). Je dépose mes affaires, que j'ai préparées dans le local du club, avec celles de mes camarades au niveau de ma ligne d'entrainement, et j'attends que tous mes camarades soient arrivés.
9) Je n'ai pas le droit d'aller à l'eau sans en avoir eu l'autorisation.
10) J'aide à installer le matériel collectif avec l'entraineur (lignes d'eau, drapeaux virages….)
11) J'écoute alors l'entraineur qui nous donne le programme et ses instructions pour l'échauffement à sec.
12) Je choisis un espace libre, calme, assez grand pour pouvoir faire un bon échauffement à sec. J'effectue mon échauffement dans le calme au bord du bassin sous la direction du « capitaine d'échauffement » désigné par l'entraineur. A l'issue je me mets à l'eau et je réalise l'échauffement donné par l'entraineur.
13) Dans l'eau je respecte le code de la ligne d'eau annoncé par l'entraineur (je nage à droite, je respecte les départs…)
14) J'écoute les consignes donnés par l'entraineur, je suis attentif, je ne discute pas avec mes camarades pendant le passage des consignes.
15) Je respecte les règles, auquel cas je risque d'être sanctionné.
16) Si je n'ai pas compris les consignes, je demande à l'entraineur de les répéter ça m'évitera de recommencer.
17) A la fin de la séance je sors de l'eau et j'effectue mes étirements, je range correctement mon matériel dans le local du club. Si nécessaire j'aide au rangement des lignes d'eau.
18) Je prends une douche et je vais me changer dans les vestiaires en respectant les mêmes règles et consignes qu'à mon arrivée.
19) Avant de partir je vérifie que je n'ai pas oublié d'affaires dans les vestiaires (maillot de bain, lunettes, serviette, bonnet, gourde, gel douche, claquettes…)
20) J'adopte au quotidien une hygiène de vie adaptée à ma pratique sportive (sommeil, alimentation…)

Signature du nageur :

Inscription saison 2025/2026 - Le règlement intérieur

Article 0 : PREAMBULE

Le CNDL est une association loi 1901. Toutes les personnes œuvrant au sein de l'association sont adhérentes ou parentes d'adhérents, sont bénévoles et participent à la vie du club : transport, chronométrage, encadrement de manifestations sportives ou festives etc. Le règlement suivant rappelle les règles élémentaires d'un club sportif de natation et celles particulières au CNDL, que chaque adhérent s'engage à respecter lors de son adhésion.

Article 1 : AFFILIATION DU CLUB

L'association CNDL – Natation sportive - est affiliée à la Fédération Française de Natation et s'engage à respecter les règlements établis par les fédérations ou leurs ligues régionales, ou leurs comités départementaux.

Article 2 : ADHESIONS

· Toute adhésion ne sera considérée comme effective qu'après règlement de la cotisation et fourniture par le futur membre de toutes les pièces administratives indispensables à l'établissement de son dossier.

· Une adhésion n'est valable que pour la saison sportive en cours, c'est-à-dire aux mêmes dates que la validité des licences délivrées par la Fédération Française de Natation (FFN).

· La cotisation ne peut donner lieu à remboursement après enregistrement du dossier par le club, sauf en cas de problème médical grave, dûment justifié par un certificat médical d'un médecin, entraînant l'arrêt total et définitif, et en cas de force majeur justifié. Le remboursement se fera au prorata de la période restant à courir, après déduction de frais de dossier et du montant de la licence versé à la FFN.

· Les tarifs sont indiqués lors de l'inscription. Ils comprennent une cotisation forfaitaire obligatoire et le montant de la licence. Le montant de la licence revient en totalité aux instances fédérales départementales, régionales et nationales.

· Le montant global de la cotisation est fixé pour l'année en cours.

· Renouvellement d'adhésion : une évaluation est effectuée par l'entraîneur en fin de saison et permet d'affecter l'adhérent à un groupe pour la nouvelle saison sous réserve du respect des règles du présent règlement.

· Nouvelle adhésion : elle s'effectue en début ou en cours de saison sur test afin d'orienter le mieux possible le nouvel adhérent vers le groupe le plus adéquat.

Article 3 : ENTRAINEMENTS

· Les horaires et la fréquence des séances d'entraînement sont fixés annuellement et envoyés aux adhérents, par courriel, une semaine au moins avant la reprise des entraînements en septembre.

· Il n'y a pas d'entraînements pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les fermetures exceptionnelles de la piscine.

· Pour les groupes compétitions et Master, des entraînements peuvent être dispensés durant les vacances scolaires, en fonction des échéances sportives (compétitions), mais à des horaires différents qu'en période scolaire. Ces horaires sont communiqués en temps utile à l'adhérent par l'entraîneur.

Les nageurs doivent assister à la totalité des entraînements obligatoires prévus pour leur groupe.

· L'adhérent prendra ses dispositions pour arriver à l'heure en tenue au bord du bassin. L'accès aux vestiaires est possible 15 minutes avant le début de chaque séance et l'adhérent devra le quitter au plus tard 15 minutes après la sortie de l'eau (ou de la séance d'entraînement).

Inscription saison 2025/2026 - Le règlement intérieur (suite)

Article 4 : COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

· Les adhérents et les accompagnants doivent se conformer aux règlements régissant la piscine de la Vallée Dorée. L'accès à l'étage est interdit sauf pour l'usage des commodités bien entendu.

· La politesse, la correction et la bonne tenue générale sont la règle vis-à-vis des autres membres du club, des entraîneurs, des dirigeants et du personnel de la piscine. Le respect des concurrents et des officiels est une règle non transgressable par les membres du club pratiquant une compétition.

· Les nageurs sont tenus d'être à l'écoute de leur éducateur et de respecter ses décisions. Il est interdit de jouer ou de manger dans les vestiaires. L'accès aux vestiaires est strictement réservé aux adhérents. Les parents ne sont pas autorisés à y rentrer pour rhabiller leurs enfants ou pour toutes autres raisons.

· Pour des raisons d'hygiène les chaussures doivent rester à l'extérieur des vestiaires collectifs.

· Le matériel mis à disposition par le club et la Vallée Doré doit être respecté et rangé à la fin de l'entraînement par l'ensemble des nageurs.

· Afin de garantir une eau saine et de bonne qualité, chaque nageur doit procéder à une douche savonnée avant l'accès aux bassins.

· Tout problème physique et incident majeur survenu pendant les séances doit être signalé à l'entraîneur.

· Toute absence doit être signalée au préalable à l'entraîneur ou à un membre du bureau qui transmettra.

· En cas d'absences non justifiées et fréquentes, et après rendez-vous avec le nageur et ses parents, le club se réserve le droit de ne pas renouveler l'inscription du jeune l'année suivante.

· Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions classées ci-après par ordre d'importance :

- avertissement Oral
- exclusion temporaire sans indemnité (après rendez-vous préalable avec les parents et le nageur)
- exclusion définitive sans indemnité (après rendez-vous préalable avec les parents et le nageur)

Article 5 : RESPONSABILITE ET SECURITE

· Les adhérents licenciés bénéficient de l'assurance de base de la Fédération Française de Natation.

· Ils sont informés qu'ils peuvent souscrire, à leurs frais, une complémentaire accident auprès de la FFN.

· Les règles de sécurité sont à respecter dans la piscine : ne pas courir autour des bassins, pousser ou crier de manière intempestive.

· Les nageurs ne peuvent quitter le bassin sans l'autorisation de l'entraîneur (toilettes/vestiaires).

· Le club décline toute responsabilité en cas de perte, ou de vol dans l'enceinte (abords extérieurs, circulations, hall, vestiaires) y compris pendant la durée de ses activités.

· Les parents doivent s'assurer de la présence de l'éducateur avant de déposer leur enfant et de partir. De même que les parents doivent obligatoirement récupérer leurs enfants à la fin de chaque séance au plus tard 15 minutes après la fin de cette dernière. En cas d'absence d'un entraîneur, le club décline toute responsabilité, envers un jeune membre laissé seul devant l'entrée de la piscine.

· L'accès au Jacuzzi, au toboggan et à la pataugeoire est strictement interdit.

Article 6 : GROUPES COMPETITION

· En cas d'appartenance à l'un de ces groupes, des absences non justifiées aux entraînements pourraient entraîner des sanctions comme un non engagement en compétition et le changement de groupe.

· Les nageurs de ces groupes sont tenus de participer aux compétitions auxquelles ils sont engagés par le responsable de groupe. Tout forfait pour raison valable devra être signalé dans les délais prévus par l'entraîneur, avant la date d'engagement.

Inscription saison 2025/2026 - Le règlement intérieur (suite)

· La participation aux compétitions par équipe est obligatoire sauf raison valable.
· L'entraîneur de chaque groupe, la commission sportive concernée ou éventuellement le comité directeur du club est responsable et décide de l'engagement des nageurs.
· Tout refus non motivé de participer à une compétition, ou toute absence non justifiée par un certificat médical, après engagement par le club, entraînera le remboursement par l'adhérent des frais d'engagement, des amendes et des frais d'hébergement engagés.
· Le port de la tenue du club (bonnet, tee-shirt) est obligatoire pendant les compétitions. La tenue est choisie par les membres du bureau et peut-être différente selon les années. Le club ne peut être tenu responsable des pertes ou vols lors des compétitions.
· Lors des compétitions, les nageurs seront obligatoirement accompagnés d'un membre du club. Le bureau est seul habilité à lever cette obligation par exemple si le nageur part avec un autre club.
· Lors des déplacements pour compétitions ou stages, les accompagnateurs qui emmènent les nageurs le font bénévolement. Il est rappelé aux accompagnateurs l'obligation de respecter le code de la route, de posséder une assurance véhicule comportant la garantie « accidents corporels personnes transportés » et d'être en possession d'un permis de conduire en cours de validité.

Lors d'une compétition:

- Se présenter à l'heure au lieu de rendez-vous fixé par l'entraineur.
- Avoir son matériel (maillot de bain, 1 serviette de bain et 2 paires de lunettes).
- Avoir son pique-nique si demandé.
- Avertir son entraîneur ou l'accompagnateur du club de ses déplacements,
- Ne jamais quitter le site sans l'approbation de l'entraîneur ou de l'accompagnateur du club
- Faire preuve de discipline et d'esprit sportif (encouragements et langage adéquat),
- Porter les couleurs du club lors des compétitions.
- Agir de façon civilisée.
- Respecter les accompagnateurs, les personnes des autres clubs et les officiels.

Article 7 : Les interdictions

L'introduction et la consommation de produits alcoolisés, de tabac, de substances interdites dans les enceintes sportives et lors des déplacements, compétitions ou entraînements, ainsi que l'usage de produits dopants sont interdits. Les adhérents soumis à un traitement médical doivent constituer, à chaque début de saison, un dossier médical.

Nom :

Prénom :

Lu et approuvé le :

Signature des parents :

Inscription saison 2025/2026 - Feuille de synthèse (à garder)

PIECES À FOURNIR

- ☐ La feuille de renseignements
- ☐ La feuille de paiement
- ☐ Le certificat de non contre-indication de la pratique de la natation sportive ou le questionnaire de santé de la FFN
- ☐ La feuille de renseignements de la FFN
- ☐ 1 photo d'identité
- ☐ Les commandements du nageur approuvés et signés par le nageur
- ☐ Le règlement intérieur du club approuvé et signé par les responsables légaux
- ☐ Le coupon sport
- ☐ Le règlement de la cotisation

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA ACCEPTE

Les dossiers d'inscription et de réinscription seront à rendre IMPERATIVEMENT lors de l'assemblée générale du club prévue le **vendredi 19 septembre prochain à la salle des glaces de Bailleval** à partir de 19h.